



Le Rousset - Marizy

BULLETIN MUNICIPAL N°2

2017



LE ROUSSET - MARIZY EN IMAGES...



Vague de froid sur notre commune



École de musique

Joli trompe-l'œil
réalisé par Éliane NÉNANT



Le muguet de janvier !
Il fleurit chez Éliane NÉNANT



Atelier danse traditionnelle organisé par L'Amicale Laïque





ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Voici votre bulletin municipal qui attendait patiemment de recueillir les premières informations relatives à notre nouvelle communauté de communes, effective depuis le 17 janvier, date de l'élection de son Président.

Nous rejoignons donc « Le Grand Charolais », nouvelle entité issue de la fusion des trois intercommunalités de CHAROLLES, PARAY et DIGOIN.

« LE ROUSSET-MARIZY », prend réellement son envol cette année, en 2017, en tant que commune unique avec la première présentation d'un seul budget et le début du lissage fiscal échelonné sur 12 ans afin de ne pas pénaliser les contribuables.

Comme vous le constaterez au fil de la lecture de ce document, beaucoup a déjà été réalisé en 2016 sur les deux versants de notre territoire.

Beaucoup reste néanmoins à faire. En premier lieu, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) élargi à toute notre commune. À ce jour, seul Le Rousset est régi par les règles du PLU. À MARIZY, les permis de construire, notamment, sont étudiés, à défaut de document d'urbanisme spécifique, sur la base des dispositions très restrictives du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Il est de la responsabilité de votre conseil municipal d'établir une égalité de traitement des habitants qui déposeraient un projet immobilier. C'est par l'extension d'un PLU à MARIZY que nous répondrons à cette exigence d'équité.

En dépit de la complexité d'une telle entreprise qui exige beaucoup de travail et de rigueur, nous nous fixons un délai maximal de 18 mois pour adopter notre PLU.

Vous pourrez être informés des phases de ce PLU en consultant notre site internet qui sera opérationnel à la fin de février.

Et le Center Parcs ? C'est une question que nombre de personnes nous posent. À ce jour, voici les informations que nous sommes à même de porter à votre connaissance :

Les études complémentaires qui avaient été menées au terme des débats publics confirment la faisabilité technique et économique du projet.

Deux contentieux sont engagés contre le PLU initial du Rousset : l'un engagé par une association dijonnaise ; l'autre par l'alliance de deux particuliers habitant notre commune et d'une association de SAINT-YTHAIRE. Ils devraient être examinés cette année par le tribunal administratif de DIJON.

Le maître d'ouvrage, *PIERRE ET VACANCES*, continue de manifester sa volonté d'implanter un center parcs dans notre commune tout en déplorant la lenteur du temps judiciaire. Le quasi-abandon du projet de ROYBON prévoyant la construction de mille cottages après l'arrêt de la cour administrative d'appel de LYON qui confirme sa suspension décidée en première instance, incitera-t-il *PIERRE ET VACANCES* à se consacrer désormais à l'aboutissement des implantations en Saône-et-Loire et dans le Jura ou au contraire cherchera-t-il des relais de croissance hors de nos frontières nationales ? Il s'avère bien difficile de trancher cette question.

À notre modeste échelle de simple élu local, nous continuerons à mettre tout en œuvre pour que soit mené à son terme un projet créateur d'emplois et de richesses, susceptible de concourir au développement de notre commune, de notre communauté de communes et de notre département en proie à une déprise industrielle qui semble, hélas, irréversible.

Excellente année 2017 à chacun d'entre vous !

Votre Maire
Emmanuel REY

Maire délégué du ROUSSET
Sylviane BONNOT

SOMMAIRE

3	LE ROUSSET - MARIZY EN IMAGES...	25	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
4	ÉDITO DU MAIRE	25	GARDERIE SCOLAIRE
6	RÉTROSPECTIVE TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2016	25	CANTINE DES 2 COMMUNES
7	PROJETS ET TRAVAUX 2017	26	VIE ASSOCIATIVE
7	BUDGET	26	FOYER RURAL
8	MARIZY LES CHIFFRES DU BUDGET 2015	27	LES ACTIVITÉS DE L'AMICALE LAÏQUE
9	LE ROUSSET LES CHIFFRES DU BUDGET 2015	27	ATELIER COUTURE & LOISIRS CRÉATIFS
11	INFORMATIONS COMMUNALES	27	ATELIER DANSE
11	PLU PLAN LOCAL D'URBANISME	28	ATELIER DANSE TRADITIONNELLE
14	NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS	28	MARCHÉ ARTISANAL LES P'TITS ART'S
16	INTERCOMMUNALITÉ POINT INFORMATION MÉDIATION MULTISERVICE	29	ÉCOLE DE MUSIQUE
17	AIDE À LA PERSONNE ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL	30	COMITÉ DES FÊTES
18	LOCATION SALLES POLYVALENTES	30	ASSOCIATION « DES RÊVES POUR QUENTIN »
19	UN POINT SUR LE NOUVEAU COMPTEUR ÉLECTRIQUE « LINKY »	31	CONVERSATION ANGLAISE
20	INTERNET MONTÉE EN DÉBIT	32	CLUB DES IRIS
20	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	32	LES AMIS DE LA CHAPELLE DE ST-QUENTIN
21	LE ROUSSET-MARIZY HISTOIRE, TERRITOIRE ET CULTURES	32	CARPE ADDICT 71
22	NOS ÉCOLES	33	ÉTAT CIVIL
22	ÉCOLE DU ROUSSET	34	MANIFESTATION LE SALON DANS LE PRÉ 2017
23	ÉCOLE DE MARIZY	35	ANNEXES
		35	QUESTIONNAIRE RELATIF À LA COUVERTURE NUMÉRIQUE
		35	COUPON DE RÉSERVATION « LE ROUSSET-MARIZY HISTOIRE, TERRITOIRE ET CULTURE »

INFOS PRATIQUES

PERMANENCES MAIRIE LE ROUSSET-MARIZY

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 14h à 18h

☎ 03 85 24 61 92

📠 03 85 24 50 77

@ mairielerousset-marizy@laposte.net

PERMANENCES MAIRIE DÉLÉGUÉE LE ROUSSET

Lundi et jeudi matin de 9h à 12h

☎ 03 85 24 60 14

@ mairielerousset-marizy@laposte.net

École Marizy : 03 85 24 63 49

École Le Rousset : 03 85 24 67 59

Garderie Marizy :

03 85 24 63 49

Matin : 8h à 8h50

Soir : 15h45 à 18h

NUMÉRO D'URGENCE :

SAMU : 15

Pompier : 18

Gendarmerie : 17

Assistance internet TV tel : 39 00

ERDF urgence dépannage : 09 72 67 50 71

SAUR urgence 24h/24h : 03 60 56 40 49

RÉTROSPECTIVE

TRAVAUX & INVESTISSEMENTS 2016



UN BREF APERÇU DES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ÉQUIPE MUNICIPALE

De nombreux travaux sont désormais réalisés par les agents municipaux sans recourir à des prestataires extérieurs. Cette organisation interne est dictée par le kilométrage important de notre voirie (environ 68 km) et le nombre important du patrimoine immobilier et foncier qui nécessite un suivi permanent rigoureux.

En 2016, ont été accomplis :

- travaux de maçonnerie des salles des fêtes, mairies et monuments;
- rafraîchissement du bâtiment de la table d'Hortense et agencement de ses abords;
- entretien des abords du lac: engazonnement d'une partie de la plage, création d'un terrain de boules, installation et réparation des jeux, fabrication et pose de tables et bancs, réparation des déversoirs, bétonnage du creux de pêche, élagage et débroussaillage de la queue de l'étang et du sentier pédestre;
- intervention dans l'ancienne maison du garde-pêche avec la réfection du mur d'enceinte, consolidation de l'escalier extérieur, pose de dalles et de marches d'escalier d'accès à l'entrée de la maison, réparation du portail;
- Déblaiement et purification d'un appartement au ROUSSET après départ précipité de ses locataires : près de 5 tonnes de déchets et matériels divers enlevés, dératissage, éradication des insectes et poux de parquets. Remplacement des linoléums insalubres par du parquet flottant, travaux de peinture;
- aménagements liés à la sécurisation des écoles dans le cadre du plan antiterroriste;
- à NOIREUX, enrobés, réfection du mur du cimetière et entretien des places;
- à SAINT-QUENTIN, fabrication et pose de la Croix;
- démontage du quai du syndicat agricole à MARIZY et de la cloison du grenier de la mairie;
- travaux de peinture fenêtres portes, volets, placards – École de MARIZY;
- travaux dans la salle des fêtes de MARIZY : peintures, réfections des plafonds, fabrication et pose de portes;
- rafraîchissement de l'abribus et des tables city stade;
- réparation aqueducs, curage ensemble des fossés;
- débroussaillage, élagage divers sur l'ensemble de la commune.

TRAVAUX & INVESTISSEMENTS 2016 QUELQUES CHIFFRES :

- PLU : LE ROUSSET : 5 575,50 €
MARIZY : 3 326,24 €
- Logiciels (comptabilité, payes, administrés) : 2 916,00 €
- Acquisition panneaux : 1 129,97 €
- Acquisition guirlandes : 1 362,04 €
- Acquisition aspirateurs : 1 404,86 €
- Acquisition petits matériels : 11 848,13 €
- Acquisition tondeuse autoportée KUBOTA : 12 120 €
- Acquisition sono portable : 911,92 €
- Acquisition d'un toboggan à l'étang : 2 038,32 €
- Acquisition mobilier et matériel guinguette (tables, chaises, fourneau, poêle à bois) : 9 001,58 €
- Acquisition ordinateurs (mairie, école LE ROUSSET) : 1 770 €
- Acquisition photocopieur école LE ROUSSET : 2 148 €
- Travaux forêt communale Marizy : 4 130,46 €
- Maison Les Essarts (chaudière, toiture) LE ROUSSET : 4 362,69 €
- École MARIZY et restaurant scolaire LE ROUSSET (chauffage, fenêtres, volets) : 8 365,31 €
- Ecoles (travaux accessibilité) : 58 010,04 €
- Toiture mairie MARIZY : 20 895,22 €
- Travaux voirie LE ROUSSET : 12 420,00 €
- Travaux voirie MARIZY : 21 535,97 €

PROJET MAJEUR

Étude d'un sentier sur l'ensemble du périmètre du lac du ROUSSET.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Élaboration du PLU, élargi à l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Le délai d'élaboration de ce document d'urbanisme est fixé à 18 mois.

CAMPING

Aménagement d'emplacements de camping au lac du ROUSSET et aménagement.

LA TABLE D'HORTENSE

Adjonction d'un éclairage matérialisant l'entrée du chemin d'accès au restaurant « La table d'Hortense ».

PÊCHE

Réflexion autour de la mise en place d'un plan de pêche ambitieux au lac du ROUSSET.

SALLE DES FÊTES DU ROUSSET

Remplacement des chaudières de la salle des fêtes du ROUSSET et de l'appartement situé au-dessus par un équipement plus moderne générant au moins 30 % d'économie d'électricité. Travaux programmé début mai.

ÉCOLE

Travaux de zingage toiture-école de MARIZY.

TERRAIN DE BOULE

Étude de la création d'un terrain de boule à MARIZY aux abords du court de Tennis.

BUDGET

Mille cent onze communes se sont regroupées en 2016 et ont donné naissance à 325 communes nouvelles. Au 1^{er} janvier 2017, par exemple, l'association, en Saône-et-Loire des communes de LA VINEUSE, MASSY, DONZY-LE-NATIONAL et VITRY-LÈS-CLUNY sera effective et créera la commune nouvelle de LA VINEUSE-SUR-FRÉGANDE.

Nos deux communes ont donc avec bonheur anticipé un mouvement qui prend de l'ampleur dans tout le pays.

Si 2016 fut une année budgétaire de transition entre LE ROUSSET et MARIZY, avec la dernière présentation ci-après de deux comptes administratifs, 2017 constituera réellement le point de départ de la commune nouvelle disposant désormais d'un budget unique et marquant le début du lissage fiscal prévu sur 12 ans par la loi.

Néanmoins, nous pouvons déjà constater les bienfaits de notre union : la mutualisation de notre personnel

qui a consacré les 2/3 de son temps sur le territoire du ROUSSET permet des interventions rapides, un suivi quotidien de l'état des routes et de notre patrimoine foncier et immobilier sans omettre le temps consacré à entretenir et améliorer les abords de la vaste étendue du lac du ROUSSET. Nous recourons ainsi beaucoup moins aux prestations coûteuses et souvent différées d'entreprises extérieures et assurons à la faveur d'une organisation plus réactive, un service de bien meilleure qualité à l'ensemble de tous les habitants.

D'autre part, comme annoncé lors de la création de « LE ROUSSET-MARIZY » notre dotation globale de fonctionnement n'a subi aucune baisse, contrairement à ce que l'on constate dans la majorité des autres communes.

Au contraire, notre budget a reçu une dotation supplémentaire de 46 000€ au titre de la « Dotation de Solidarité rurale bourg centre », allouée de nouveau en 2017. C'est une excellente nouvelle !





MARIZY / Les chiffres du budget 2015

LE COMPTE ADMINISTRATIF EN DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 317 654 € SOIT ENVIRON 694 €/HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



LE COMPTE ADMINISTRATIF EN RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 426 289 € SOIT ENVIRON 931 € PAR HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



LE COMPTE ADMINISTRATIF EN DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 198 306 € SOIT ENVIRON 433 €/HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



LE COMPTE ADMINISTRATIF EN RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 146 978 € SOIT ENVIRON 321 €/HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



LE ROUSSET / Les chiffres du budget 2015

LE COMPTE ADMINISTRATIF EN DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 185 910 € SOIT ENVIRON 715 €/HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



LE COMPTE ADMINISTRATIF EN RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 356 964 € SOIT ENVIRON 1373 € PAR HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



LE COMPTE ADMINISTRATIF EN DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 91 323 € SOIT ENVIRON 351 €/HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

Pour 100€
de
Dépenses



LE COMPTE ADMINISTRATIF EN RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015 S'ÉLÈVE À 31 898 € SOIT ENVIRON 123 €/HABITANT RÉPARTIS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

Pour 100€
de
Recettes





PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

Sur la commune de MARIZY, le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 11 février 2015, d'engager une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans cette séance, elle a également sollicité les aides de l'Etat, de la Région et toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Dans sa séance du 08 avril 2015, le conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal.

Le 29 avril 2015, le conseil municipal a retenu l'offre de l'Atelier du Triangle d'un montant de 42 632,50 € HT pour l'étude du PLU.

Le 23 septembre 2015, le conseil municipal a retenu l'offre de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire pour un montant de 7 370 € HT pour le diagnostic agricole.

En vue de la création de la commune nouvelle LE ROUSSET-MARIZY, le dossier est resté en instance.

Sur la commune du ROUSSET, le dossier du PLU est en phase finale. Le conseil municipal, dans sa séance du 16 décembre 2015, approuve le dossier du PLU.

Sur la commune nouvelle de LE ROUSSET-MARIZY, il devient opportun de régulariser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Le 22 décembre 2016, le conseil municipal décide de prescrire l'élaboration d'un PLU sur ce nouveau territoire. Vous trouverez ci-dessous la délibération prise en ce sens.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LE ROUSSET-MARIZY

Nombre de conseillers :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Convocation du 14 décembre 2016

SÉANCE du 22 décembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE ROUSSET-MARIZY régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY,

Anne-Élisabeth BRUN, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Excusés : Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX et Marie-Claire BERTHIER

Absents : David BORDES et Jean-Louis PAILLARD

Secrétaire : Anne-Élisabeth BRUN

Délibération N° 2016-107

OBJET : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : PRESCRIPTION

Rappel du contexte

Actuellement, la commune bénéficie d'un PLU sur une partie seulement de son territoire, correspondant à l'ancienne commune de LE ROUSSET. Une procédure d'élaboration d'un PLU sur le territoire de la commune de Marizy a été lancée le 08 avril 2015. Elle est abrogée par la présente procédure d'élaboration d'un PLU sur la commune nouvelle de le Rousset-Marizy.

A la suite de la fusion des anciennes communes de LE ROUSSET et de MARIZY en date du 21 décembre 2015, donnant naissance à la commune nouvelle LE ROUSSET-MARIZY, et dans un souci de cohérence de ce nouveau territoire il est apparu opportun d'élaborer un PLU à l'échelle du territoire de la Commune nouvelle. En effet, le PLU est un document stratégique qui permet de traduire l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la commune nouvelle. Il est également un outil réglementaire qui, à l'échelle de la commune nouvelle, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant et réglementant l'usage des sols. Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et doit garantir leur cohérence.

L'élaboration d'un PLU pour la commune nouvelle est aussi l'occasion pour celle-ci d'afficher son ambition de redynamiser son territoire, en permettant l'implantation d'activités économiques nouvelles. En effet, la commune nouvelle de LE ROUSSET-MARIZY n'échappe pas à la sévère déprise économique et démographique qui touche l'ensemble du Charolais, affecté par les difficultés du secteur agricole et la disparition progressive des services aux habitants.

Dans ce contexte, le PLU se doit d'offrir à l'agriculture les moyens de pérenniser et développer son activité, il doit également permettre la redynamisation économique. Pour ce faire, un des axes privilégié repose sur le déploiement d'activités touristiques et notamment l'implantation d'une unité touristique d'envergure comportant des équipements de loisirs et de l'hébergement touristique dans une partie du secteur forestier du Rousset.

Proche des patrimoines remarquables comme Cluny, Taizé, Charolles et Paray le Monial, le paysage charolais-brionnais constitue un potentiel encore sous-exploité, en matière de développement touristique. La Région, le Département et la future intercommunalité à laquelle la commune de LE ROUSSET-MARIZY sera rattachée au 1er janvier 2017, ont affiché clairement leur intention de soutenir les actions en ce sens, dans la droite ligne de l'orientation du PADD du SCOT du Charolais-Brionnais (Orientation 5 : Organiser un tourisme durable autour des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles).

Sans préjuger de la nature des potentiels opérateurs touristiques, il convient donc de s'engager de manière volontariste dans cette politique.

L'élaboration du PLU de la commune nouvelle, s'il est un document d'urbanisme encadrant les droits à bâtir, est aussi l'opportunité de permettre à ces orientations fortes pour l'avenir, d'être mises en œuvre et de conférer un encadrement respectueux des grands équilibres entre développement économique et préservation du cadre de vie villageois.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constituera le socle et le reflet de cette ambition. Le PLU s'attachera donc à permettre l'implantation d'activités nouvelles dans une gestion raisonnée de ses ressources foncières et naturelles, d'un étalement urbain maîtrisé et des conditions de préservation de la bio-diversité.

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-11, L.153-12 et L.103-2 ;
Vu le code de l'environnement,
Vu la délibération en date du 8 avril 2015, prescrivant l'élaboration du PLU de la commune de MARIZY,
Vu la délibération en date du 16 décembre 2015 approuvant le PLU de la commune de LE ROUSSET,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2015 créant, à compter du 1er janvier 2016 la commune nouvelle constituée en lieu et place des communes de LE ROUSSET et de MARIZY,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il y a lieu d'associer les personnes publiques autres que l'État à l'élaboration du plan local d'urbanisme, conformément au code de l'urbanisme en vigueur ;
- Que les services de l'État sont associés à l'initiative du maire ou à la demande du préfet conformément au code de l'urbanisme en vigueur ;

- Qu'il y a lieu de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, conformément au code de l'urbanisme en vigueur ;

1. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Au regard de ces éléments de contexte, les objectifs poursuivis par cette élaboration du PLU de la commune nouvelle de LE ROUSSET-MARIZY sont les suivants :

- Permettre le développement économique du territoire notamment les centres bourg de Le Rousset et de Marizy ;
- Permettre l'implantation sur le territoire de la Commune d'une unité touristique d'envergure comportant des équipements de loisirs et de l'hébergement touristique dans une partie du secteur forestier de Le Rousset ;
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle pour rééquilibrer la structure démographique et sociale, notamment en attirant des familles nouvelles en lien avec le développement de l'activité touristique ;
- Promouvoir le développement des infrastructures routières et numériques notamment sur les centres bourg de Le Rousset et de Marizy ;
- Améliorer et retrouver l'attractivité des centres bourgs, tout en préservant leurs patrimoines bâtis ;
- Définir de nouvelles zones à urbaniser tout en mobilisant les dents creuses et en préservant les zones agricoles et la ressource foncière ;
- Favoriser la transformation des bâtiments abandonnés en permettant leurs changements de destination.

2. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la présente concertation sont énoncés ci-dessous :

- Fournir une information claire sur le projet de PLU tout au long de son élaboration ;
- Viser un large public ;
- Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de la commune nouvelle et à l'élaboration du PLU.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Publications d'articles d'informations dans la presse ;
- Publication de bulletins d'information ;
- Tenue d'un registre à la disposition du public en mairie, et au siège de la future intercommunalité de rattachement de la commune ;
- Réunions publiques.

Les observations et propositions formulées durant la concertation seront enregistrées et conservées par l'autorité compétente conformément à l'article L.103-4 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

1 – De prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, conformément au code de l'urbanisme en vigueur ;

2 – De définir les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation suivants :

Les objectifs :

- Permettre le développement économique du territoire notamment les centres bourg de Le Rousset et de Marizy,
- Permettre l'implantation sur le territoire de la Commune d'une unité touristique d'envergure comportant des équipements de loisirs et de l'hébergement touristique dans une partie du secteur forestier de Le Rousset,
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle pour rééquilibrer la structure démographique et sociale, notamment en attirant des familles nouvelles en lien avec le développement de l'activité touristique,
- Promouvoir le développement des infrastructures routières et numériques notamment sur les centres bourg de Le Rousset et de Marizy,
- Améliorer et retrouver l'attractivité des centres bourgs, tout en préservant leurs patrimoines bâtis,
- Définir de nouvelles zones à urbaniser tout en mobilisant les dents creuses et en préservant les zones agricoles et la ressource foncière,
- Favoriser la transformation des bâtiments abandonnés en permettant leurs changements de destination.

Les Modalités de la concertation :

- publications d'articles d'informations dans la presse,
- publication de bulletins d'information,
- tenue d'un registre à la disposition du public en mairie, et au siège de la future intercommunalité de rattachement de la commune,
- réunions publiques.

3 – De tenir à disposition du public le porter à connaissance du préfet ainsi que tout élément nouveau communiqué au cours de l'élaboration du document dans leur intégralité dès leur notification au Maire conformément au code de l'urbanisme en vigueur (art. L 132-3) ;

4 – De consulter à leur demande les personnes visées à l'article L. 132-12 et L 132-13 du code de l'urbanisme ;

5 – De charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

6 – De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLU ;

7 – De solliciter de l'État conformément au code de l'urbanisme en vigueur, qu'une dotation globale

de décentralisation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

8 – D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement ;

9 – Que la présente délibération abroge la délibération du 08 avril 2015 de prescription de PLU du Marizy ;

10 – D'associer à l'élaboration du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme.

La délibération prise en application de l'alinéa précédent est notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme :

- Le Préfet de Saône et Loire ;
- Le Président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté ;
- Le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;
- Au Président de l'établissement public chargé du SCOT ;
- À l'Office National des Forêts ;
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Le Président de la Chambre des Métiers ;
- Le Président de la Chambre d'Agriculture.

La présente délibération est également notifiée :

- Aux maires des communes limitrophes ;
- Au Président de la communauté de communes ;
- Aux Présidents des intercommunalités limitrophes.

Conformément à l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera également transmise au centre national de la propriété forestière (CNPF).

La présente délibération fera l'objet, en application des dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage à la mairie de LEROUSSSET-MARIZY, durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Journal de Saône et Loire.

La délibération est transmise au représentant de l'État dans le Département.

La délibération sera publiée au registre des actes administratifs.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Emmanuel REY

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Sous-Préfecture de CHAROLLES le 26 décembre 2016

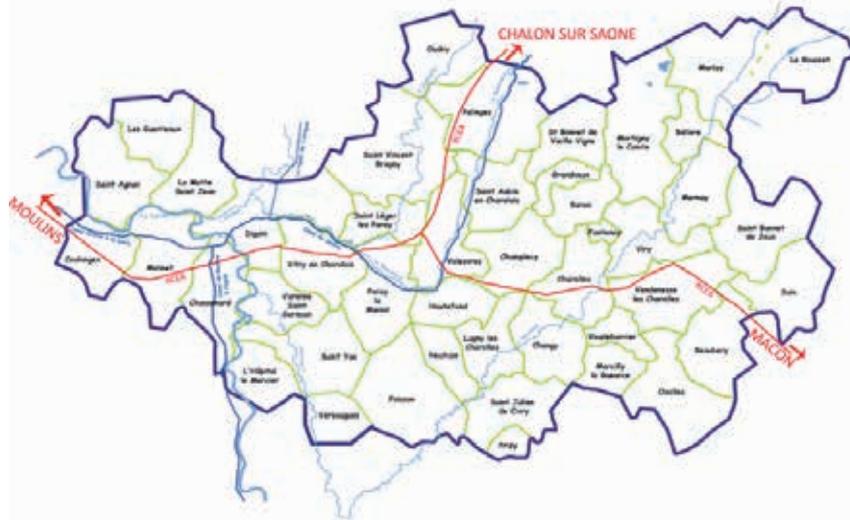
Publié, affiché ou notifié le 26 décembre 2016

Le Maire, Emmanuel REY

Un registre destiné à recueillir vos observations sera ouvert. Il sera consultable dans les deux mairies aux heures d'ouvertures au public.



NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS



Depuis le 1er janvier, le Rousset-Marizy a rejoint, suite au dernier découpage administratif territorial du Préfet, la grande communauté de communes du Grand Charolais, laquelle a élu le 17 janvier à sa tête Fabien GENET qui est aussi le maire de DIGOIN.

Le président sera secondé dans sa mission par 15 vice-présidents :

- **1^{er} vice-président, en charge de l'aménagement du territoire, du très haut débit et de la RCEA :**
André ACCARY (ex président de la communauté de communes de PARAY),
- **2^e vice-président, en charge du Plan local d'urbanisme intercommunal, des habitants, de la mobilité :**
Noël PALLOT (ex président de la communauté de communes de CHAROLLES),
- **3^e vice-président, en charge de l'administration générale et des Ressources humaines :**
Élisabeth PONSOT (maire de SAINT-YAN),
- **4^e vice-président, en charge du budget et des finances :**
Jean-Marc NESME (maire de PARAY),
- **5^e vice-président, en charge de la communication, de la démocratie locale, de la relation aux usagers :**
Magalie UCROISET (1^{re} adjointe DIGOIN),
- **6^e vice-président en charge du développement touristique :**
Jean PIRET (maire de SUIN),
- **7^e vice-président en charge du développement et de l'ingénierie économique :**
Gérald GORDAT (adjoint à CHAROLLES),
- **8^e vice-président en charge du soutien aux activités économiques et des projets économiques locaux :**
Bernard LAUGÈRE (adjoint à DIGOIN),
- **9^e vice-président en charge de la voirie et du développement rural :**
Régis LAURENT (maire de VOLESVRES),
- **10^e vice-président en charge de l'environnement :**
Gilles PERRETTE (élu à PARAY),
- **11^e vice-président en charge des travaux d'équipement, des bâtiments intercommunaux et des équipes techniques :**
Michel LASSOT (maire de CHASSENARD),
- **12^e vice-présidente en charge des affaires sociales et du bien-être des populations :**
Josiane CORNELOUP (maire de St-BONNET-DE-JOUX),
- **13^e vice-président en charge de la santé, de l'accès aux soins et de la démographie médicale :**
Éric BRAZ (maire de St AGNAN),
- **14^e vice-président en charge de la petite enfance, de la jeunesse et des familles :**
Jacky COMTE (maire de St VINCENT-DE-BRAGNY),
- **15^e vice-président en charge de la Culture et du sport :**
Bernard JALLOT, (élu à la MOTTE-ST-JEAN).

Notre commune, grâce à son statut privilégié de commune nouvelle dispose de deux délégués alors que l'immense majorité des 44 communes composant l'assemblée plénière ne sont représentées que par un seul délégué, y compris des communes présentant un nombre d'habitants supérieur à la nôtre .

Au total, ce sont donc 75 délégués qui représenteront 40 000 personnes.

Le siège, équidistant de CHAROLLES et de DIGOIN, est situé à PARAY-LE-MONIAL, rue Louis Desrichard.

Progressivement, les compétences entre chaque communauté de communes d'origines vont s'harmoniser ainsi que la fiscalité qui en découlera.

Sur le plan pratique, deux changements sont d'ores et déjà intervenus dans notre commune :

- Le ramassage des ordures ménagères s'effectue désormais chaque lundi matin.
- Notre déchetterie n'est plus celle de MARY qui appartient désormais à La Communauté Urbaine du CREUSOT-MONTCEAU.

Vous pouvez désormais emporter vos déchets à SAINT-BONNET-DE-JOUX. Cette déchetterie très complète est dotée en outre d'une ressourcerie qui permet de redonner une seconde vie à du matériel notamment électroménager. Elle est localisée à environ 500 mètres de l'église, sur la D79, en direction de BEAUBERY/LA CLAYETTE.



DÉCHETTERIE À SAINT-BONNET-DE-JOUX

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h à 17h
Mercredi	Fermée	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	Fermée
Samedi	9h à 12h	13h30 à 15h30

Exceptionnellement, pour la seule année 2017, une convention a été signée entre la communauté de communes du grand Charolais et le Sirtom (Syndicat Intercommunal Ramassage Traitement Ordures Ménagère) du clunisois, aux termes de laquelle les habitants de notre commune sont autorisés à utiliser la déchetterie de la GUICHE.

Eu égard au coût très élevé de cette dérogation (29,8€ par personne, pour notre commune (21 336€ pour 716 habitants, soit 29,8 par habitants) supporté par les finances du Grand Charolais et à la réhabilitation de la déchetterie de la GUICHE programmée en 2018, nous devons accepter dès 2018 de déposer nos déchets dans une structure relevant de notre communauté de communes, moyennant quelques minutes de trajet supplémentaires pour nous rendre à SAINT-BONNET-DE-JOUX.



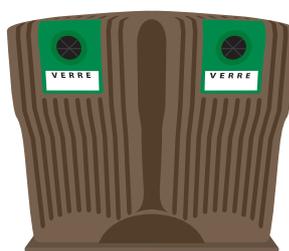
RAPPEL

LES CONTENEURS COMMUNAUX :

Des conteneurs de tri de différentes couleurs sont mis à votre disposition au sein de notre commune.

Pour recycler, il faut trier !

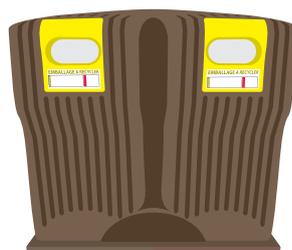
BOUTEILLES POTS ET BOCAUX EN VERRE



VAISSELLE / PORCELAINE FAÏENCE / AMPOULES ÉLECTRIQUES ET HALOGÈNE POTS DE FLEUR / CASSEROLES RÉTROCÉRAMIQUES



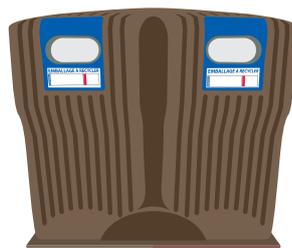
BOUTEILLES ET FLACONNAGES PLASTIQUES BRIQUES ALIMENTAIRES / CARTONNETTES



FILMS ET SACS PLASTIQUES



PAPIERS / JOURNAUX MAGAZINES / PROSPECTUS



PLASTIQUES



**JE JETTE TOUS LES AUTRES DÉCHETS DANS LA POUBELLE
TRADITIONNELLE.**



INTERCOMMUNALITÉ POINT INFORMATION MÉDIATION MULTISERVICE

UN PROBLÈME ? UNE QUESTION ? CONCERNANT :

- SNCF (vente billets TER - TGV...);
- Infos Solutions Mobilité Personnalisée (TAD, bus, Cmobil, train...);
- Renseignement CAF, CPAM, Pôle Emploi, MSA, CAP Emploi, MDPH...
- Élaboration de tout dossier administratif;
- Accompagnement à la Recherche d'emploi : C.V...
- Impôts : Déclaration des revenus, locaux, fonciers...
- Ouverture / fermeture compteur, mise en place d'échéancier...
- Accompagnement administratif en cas de décès d'un proche...
- Accès Internet : gratuit sur les services publics (selon règlement affiché);
- Services Fax, photocopies et Internet (payant);
- Relais Office du Tourisme, commerce local, Mairie, Com com...

**VENEZ AU PIMMS ! SERVICE GRATUIT POUR TOUS
SANS RENDEZ-VOUS**

POSSIBILITÉ DE DÉPLACEMENT À VOTRE DOMICILE



COORDONNÉES :

1 place du Champ de Foire
71220 SAINT-BONNET-DE-JOUX
Tél : 03 85 24 24 78
Fax : 03 85 24 78 54
Email : pimmsvaldejoux@pimms.org

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi :	9h - 12h	14h - 17h
Mardi :	9h - 12h	14h - 17h
Mercredi :	9h - 12h	14h - 17h
Jedi :	Fermé	
Vendredi :	9h - 12h	14h - 17h



AIDE À LA PERSONNE

ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

L'ADMR de GIBLES-DOMPIERRE intervient sur un secteur comprenant vingt-quatre communes, deux bureaux sont à votre disposition sur les communes de GIBLES et de SAINT-BONNET-DE-JOUX.

L'ADMR est à Votre Service :

**Pour la vie quotidienne : ménage, repassage, garde d'enfants,
Mais aussi Aides aux Personnes Âgées, Personnes Handicapées, Personnes Malades, Transport Accompagné,
Téléalarme avec FILIEN...**

La garde d'enfant à domicile, permet aux familles de concilier vie familiale et professionnelle, en répondant en partie aux problèmes d'horaires atypiques, de manque de moyens de garde...
Tout en respectant le rythme de l'enfant.

Pour tous ces services vous pouvez bénéficier d'aides financières (APA, CRAM, MSA, sortie d'hôpital, caisse de retraite, mutuelle, CAF...). Les bénévoles de l'ADMR vous accompagnent et vous conseillent pour la mise en place de vos interventions, et étudient avec vous les possibilités de financement.

Vous pouvez bénéficier d'heures d'aide à domicile à l'issue d'une hospitalisation, n'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner.

Venez nous rencontrer dans nos différents bureaux :

**Maison des Services ADMR– 71800 GIBLES, Tél : 03 85 84 54 86
du Lundi au Vendredi de 10 à 12h**

Mairie de DOMPIERRE-LES-ORMES : les Mardis de 11h à 12h

**ST-BONNET-DE-JOUX, à côté du SUPER U
Jeudi et vendredi de 10 à 12h- Tél : 03 85 24 05 88**

L'ADMR de GIBLES-DOMPIERRE est à la Recherche de nouveaux bénévoles

Votre commune dépend de l'association de GIBLES-DOMPIERRE. Aujourd'hui notre association à besoin de bénévoles pour soutenir son développement. Quelques heures par semaine ou quelques heures par mois, vous pouvez nous aider...

AGENDA DE NOS MANIFESTATIONS :

- **Mars 2017** Repas dansant à DOMPIERRE LES-ORMES ;
- **Mai 2017** Vente de Fleurs sur le secteur de DOMPIERRE-LES-ORMES ;
- **Juillet 2017** Vente de Brioche sur le secteur de GIBLES ;
- **Octobre 2017** Repas dansant à COLOMBIER-EN-BRIONNAIS ;
- **Novembre 2017** Thé dansant ST-BONNET-DE-JOUX.

Le Bureau de l'ADMR



SALLE POLYVALENTE MARIZY

Location Grande salle	Habitants Le Rousset-Marizy		200 €
		+ Charges été*	20 €
		+ Charges hiver*	40 €
		Forfait matériel	100 €
	Habitants extérieurs à la commune		320 €
		+ Charges été*	20 €
		+ Charges hiver*	40 €
		Forfait matériel	100 €
	Associations Le Rousset-Marizy	Forfait annuel 1 (1 repas/an & une utilisation par mois)	75 €
		Caution repas	200 €
Forfait annuel 2 (1 repas/an & plusieurs utilisations par mois)		100 €	
Caution repas		200 €	
Associations extérieurs à la commune	Forfait annuel	150 €	
Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	Tarif unique (pour 1 à 2 location(s) / an)	100 €	
Location Grande salle + Petite salle	Habitants Le Rousset-Marizy		300 €
		+ Charges été*	45 €
		+ Charges hiver*	65 €
		Forfait matériel	100 €
	Habitants extérieurs à la commune		320 €
		+ Charges été*	45 €
+ Charges hiver*		65 €	
	Forfait matériel	100 €	
Location Petite salle	Particuliers		100 €
		+ Charges	25 €
		Forfait matériel	50 €
	Associations Le Rousset-Marizy		50 €
	Associations extérieurs à la commune	Forfait annuel	75 €
Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	Tarif unique (pour 1 à 2 location(s) / an)	50 €	

* Charges été - grande salle pour la période du 15/05 au 15/09.

* Charges hiver - grande salle pour la période du 15/09 au 15/05.

Renseignements et réservations, contacter Florent TISSIER au 03 85 24 69 19.



Habitants Le Rousset-Marizy	Week-end ou jour férié	100€
	Jour de semaine	60€
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	40€
Habitants extérieurs à la commune	Week-end ou jour férié	190€
	Jour de semaine	100€
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	70€
Associations extérieurs à la commune	Week-end ou jour férié	150€
	Jour de semaine	100€
	Location courte durée (AG, réunion, vin d'honneur...)	75€
Associations Le Rousset-Marizy	Forfait annuel 1 (une utilisation par mois)	75€
	Caution repas	200€
	Forfait annuel 2 (plusieurs utilisations par mois)	100€
	Caution repas	200€

Renseignements et réservations, contacter la Mairie déléguée du ROUSSET au 03 85 24 60 14



UN POINT SUR LE NOUVEAU COMPTEUR ÉLECTRIQUE « LINKY »

Le passage au compteur tout électronique est prévu par la directive européenne 2009/72/CE. Il sera progressivement installé en Saône-et-Loire entre 2017 et 2021. Dans notre commune, il est programmé à la fin de 2019.

Ce compteur est développé et déployé par ERDF. Il sera la propriété du SYSEDEL (Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire) et permettra notamment de :

- suivre la consommation d'électricité en temps quasi réel, via internet;
- réaliser des modifications de gestion de votre abonnement (résiliation, augmentation de puissance...);
- recueillir des données de réseau, comme les baisses de tension, les coupures de courant.

Jusqu'à présent, le remplacement des anciens compteurs par le « Linky » n'a posé aucune difficulté particulière. Contrairement aux téléphones portables, Linky n'utilise pas les radiofréquences. Le signal passe par des câbles électriques en utilisant la technologie CPL (courant porteur en ligne). L'incidence des ondes électromagnétiques étant ainsi quasi nulle en comparaison des autres appareils électriques.





INTERNET



MONTÉE EN DÉBIT



L'accès à une connexion Internet de qualité est devenu une exigence des particuliers et des entreprises. C'est aujourd'hui l'attractivité même de celui-ci qui en dépend.

En amont du plan de déploiement du très haut débit dans toute la Saône-et-Loire, 45 communes sélectionnées sur la base de critères techniques et financiers, ont pu bénéficier d'opérations de montée en débit sous maîtrise d'ouvrage départemental. Près de 9 000 lignes téléphoniques concernant 21 000 habitants peuvent désormais profiter d'une augmentation de leur débit Internet.

Dans notre commune, c'est le versant de MARIZY, qui, à la fin de l'été, a connu une amélioration du trafic numérique. Environ 200 foyers sont raccordés au NRA (Noeud de Raccordement d'Abonnés) dont l'armoire technique est située au cœur du bourg, sur le parking du « Montchappa ». En rapprochant l'arrivée de la fibre optique des abonnés, la qualité de transmission est accrue.

En dépit de quelques accrocs dans quelques hameaux ou au sein de rares foyers, cette opération s'est bien déroulée. Grâce à la coopération très efficace de Michel PETEUIL, nous avons pu remédier à un certain nombre de problèmes exposés lors d'une rencontre avec M. TESSIER, Directeur du service dédié aux collectivités locales chez Orange.

Afin d'accélérer l'amélioration de la couverture de notre territoire, nous sollicitons votre aide en vous proposant de répondre au questionnaire disponible à la fin de votre bulletin en page 33. Plus nous disposerons d'informations, plus il nous sera aisé d'établir une carte des zones révélant des problèmes de connexion et interpellier les autorités compétentes.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Deux bénévoles, Sylvie BUCHILLET et Françoise VAMBROUG gèrent un fonds propre d'environ 2000 livres et 600 livres par an sont empruntés auprès de la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire à MÂCON.

La commune apporte sa contribution à hauteur de 500€ pour l'acquisition de nouveaux livres.

Elles reçoivent tous les 15 jours les enfants de l'école du ROUSSET (CE2 au CM2) et leur proposent un choix de livres qu'ils peuvent emprunter.

Elles se déplacent une fois par mois pour apporter des livres à domicile, aux personnes ne pouvant plus se déplacer.

Venez les rencontrer, vous bénéficierez toujours d'un bon accueil et de conseils.

Tout au long de l'année, vous pouvez emprunter des livres, gratuitement.

La bibliothèque au Rousset vous accueille :

- lundi de 9h à 11h ;
- jeudi de 14h à 17h.





LE ROUSSET-MARIZY. HISTOIRE, TERRITOIRE ET CULTURES



« LE ROUSSET-MARIZY. HISTOIRE, TERRITOIRE ET CULTURES. »
Ouvrage  rudit de **Ren -Claude N NANT-LESN **.

Ren -Claude N NANT-LESN  vit au bourg du ROUSSET. Passionn  de g n alogie et d'h raldique, il nous livre le r sultat d'un travail colossal qui consista   colliger de multiples documents et archives pour d gager une histoire identitaire des communes du ROUSSET et de MARIZY r unies depuis le 1er janvier 2016.

Ce ne sont pas moins de 400 pages qui retracent du XIII  si cle   nos jours l' volution administrative, politique et d mographique de ces deux villages.

Au fil de ce document illustr  par une superbe iconographie, vous d couvrirez l'organisation d'une soci t  f odale autour d'un clerg  puissant, des associations de fiefs qui pr figuraient la cr ation de nos intercommunalit s, le rattachement du ROUSSET et de MARIZY au canton de la GUICHE pendant la R volution et au XIX  si cle, le d coupage des fronti res actuelles de notre commune.

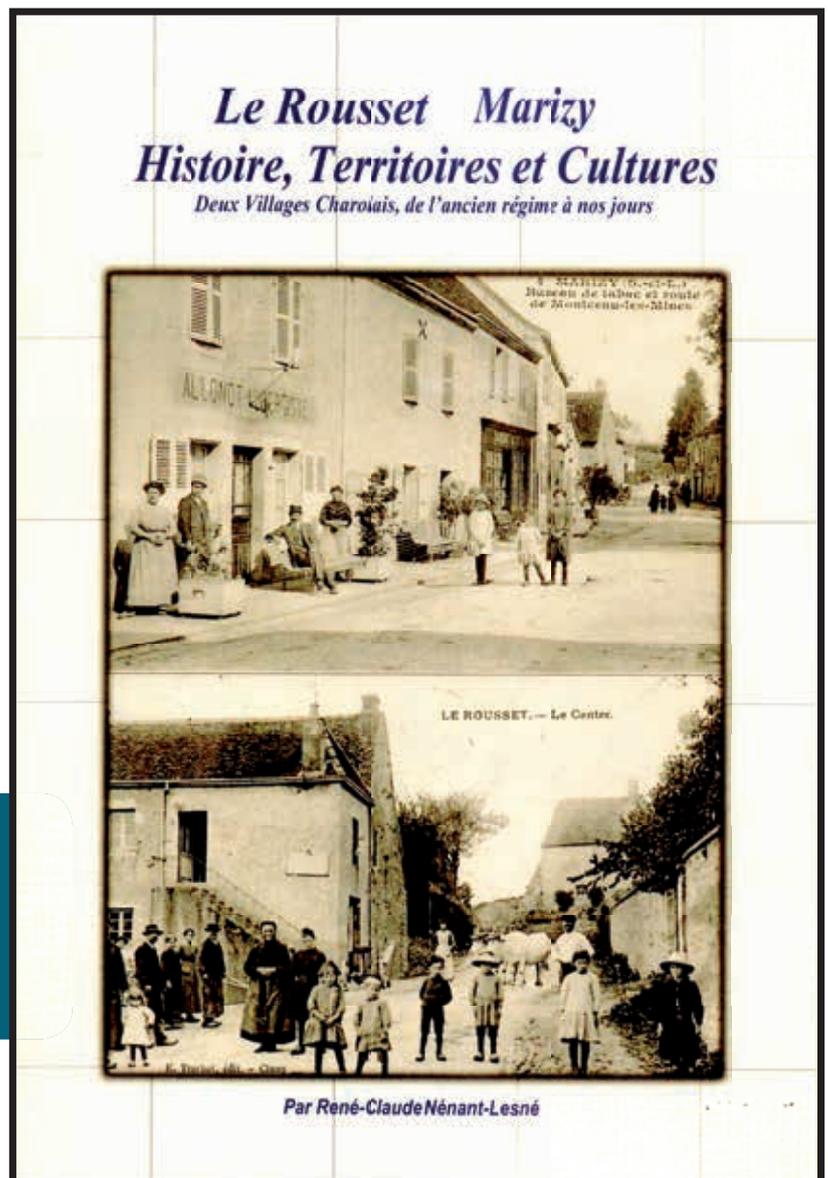
Un superbe ouvrage   d couvrir, lire et relire,   la fa on d'une encyclop die.

**VOUS POURREZ LE TROUVER BIENT T
AU PRIX DE 25    :**

- Vival;
- Caf  du Nord, chez Guy HATIEZ;
- Boulangerie LAPRAY;
- Super **U** (SAINT-BONNET-DE-JOUX).



Vous pouvez  galement le r server en compl tant le coupon mis   votre disposition   la page 33 de votre bulletin municipal.



NOS ÉCOLES



ÉCOLE DU ROUSSET



La rentrée des classes

La rentrée des classes s'est bien passée. Nous sommes quatre garçons et treize filles.

La cour et le préau ont été refaits. Ils sont au même niveau.

Tous les jeudis matins, nous allons à la piscine jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Cette année, la maîtresse veut nous faire faire une bonne action pour donner de l'argent aux enfants qui ont faim. On va faire des peintures qu'on va vendre à nos parents ou à d'autres personnes.

Mathis-Camille-Théo

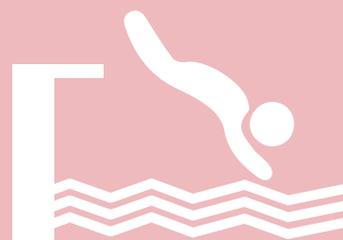
La piscine

Tous les jeudis matins de la première période, à 9 h 30, nous allons à la piscine en bus.

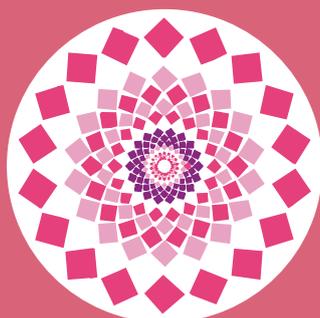
C'est Isabelle qui nous y emmène. Nous restons trois quarts d'heure dans l'eau. Il y a deux groupes ; un avec la maîtresse pour ceux qui ne savent pas trop nager et un avec Catherine DESMURS pour ceux qui savent bien nager. Dans le groupe de la maîtresse, on travaille les plongeurs et on va chercher des anneaux au fond de l'eau.

Dans le groupe de Catherine, on travaille aussi les plongeurs et les nages.

Allison-Marie-Ange-Doriane



La mosaïque



Mercredi 5 octobre, Laurence MAZUÉ est venue nous expliquer comment était faite la mosaïque.

Elle a été inventée en Turquie et a ensuite été apprivoisée par les Grecs avant d'être adoptée par les Romains.

Laurence nous a ensuite expliqué comment on faisait la mosaïque à l'époque. Après nous avoir montré des illustrations, elle nous a parlé de la mythologie grecque. Enfin, nous avons fabriqué notre propre mosaïque. D'abord nous avons dessiné un motif sur un brouillon. Nous l'avons tracé sur du ciment dans un cadre en bois et nous l'avons décoré avec des tesselles : des cailloux, du verre, des coquillages...



CONCERT D'ORGUE A CHAROLLES

Le lundi 17 octobre 2016, nous sommes allés à l'église de Charolles pour écouter quelques morceaux d'orgue joués par Madame BELTON DELUCENAY. Elle fait partie d'une association appelée « Les amis de l'orgue de Charolles ». Elle nous a expliqué les différentes parties de l'orgue. Nous avons vu l'intérieur de l'instrument. A la fin, elle nous a fait jouer quelques notes.



L'arbre de la cour

Laurent et Pierre-Antoine ont déraciné un érable dans la forêt de Marizy. Aujourd'hui, mardi 18 octobre, on l'a planté dans la cour de l'école du Rousset avec Éric, Jean-Pierre, Maud, la voisine et le maire du Rousset.

L'érable change de couleurs en automne.

Il fait des fruits qui s'appellent des samares. Ces fruits poussent deux par deux. Ça ressemble à des hélices. Quand il est adulte, l'érable fait 5 à 10 mètres.

Il a de longues racines.

Quand on sera grand et qu'on passera devant l'école, on se souviendra de ce jour.

Colin-Camille L-Jade-Alyssia



ÉCOLE DE MARIZY

L'école de MARIZY est composée de deux classes :

- la classe de maternelle de Mme Estelle DUVERNE qui accueille 17 TPS, PS, MS ;
- et la classe de Mme Béatrice DOUCET qui accueille 17 GS, CP, CE1.





NOS SORTIES SCOLAIRES

Dans le prolongement du projet d'ouverture sur le monde culturel, entamé l'année dernière, les deux classes se sont rendues depuis le début d'année à plusieurs reprises à l'ECLA de SAINT-VALLIER et à l'ARC du CREUSOT pour assister à différents types de spectacle : théâtre, danse, musique.

Elles ont ainsi pu assister aux spectacles « *La petiote* », « *Queen Kong* » et « *Augustine* ». D'autres spectacles sont prévus en 2017, ainsi que des expositions.



NOS PROJETS :

D'autres projets sont prévus cette année, avec entre autres :

- une journée festive autour du 100^e jour d'école pour la classe de GS-CP-CE1 ;
- une rencontre entre les deux classes à l'occasion de Carnaval ;
- une kermesse en fin d'année.



REPAS DE NOËL

En décembre, comme chaque année, les deux classes se réuniront avec la classe du ROUSSET pour le traditionnel repas de Noël, offert par la municipalité à la salle des fêtes de MARIZY.



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Dans le cadre des activités périscolaires, notre commune a pu proposer aux élèves qui le souhaitent plusieurs ateliers tout au long de l'année scolaire.

Mme NÉNANT a pris en charge un petit groupe afin de réaliser quelques travaux d'Arts Plastiques, Mme GRIBBON et Mme PLANCHON ont mené à bien quelques réalisations de travaux manuels tout en faisant acquérir des bases d'Anglais aux enfants.

Mme DESMURS quant à elle a pu enseigner quelques pas de danse traditionnelle à quelques élèves apprentis danseurs.

Nous remercions chaleureusement les intervenants bénévoles de leur implication et dévouement au service des enfants.



GARDERIE SCOLAIRE

La garderie municipale fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin de **8h à 8h50** & le soir de **15h45 à 18h**.
Le tarif est de **1€** de la demi-heure, toute demi-heure commencée est due.



CANTINE DES 2 COMMUNES

Tarif repas enfant

Tarif repas adulte

3,30 €

5 €

Ce service de restauration de qualité permet aux élèves de bénéficier de bons repas cuisinés sur place.

VIE ASSOCIATIVE



FOYER RURAL

Cette année encore le foyer rural poursuit son engagement associatif au sein de la commune, grâce à une équipe dynamique qui répond toujours présente lors des diverses manifestations organisées.

SOIRÉE MOULES FRITES

Le 23 avril près de 180 convives ont dégusté les savoureuses moules frites cuisinées par le traiteur Xavier BALON; alors que l'animateur Régis GÂTEAU de GY'S animation mettait le feu à la piste de danse jusqu'à une heure plutôt tardive...

Rendez-vous le 29 avril prochain.

LOTO

Le 13 novembre, l'après-midi était consacrée au loto du foyer rural où celui-ci a comblé de nombreux habitants par de belles dotations, le tout dans une ambiance conviviale.

Le Foyer remercie les généreux donateurs pour leur soutien.



SOIRÉE PAVÉ CHAROLAIS

Il en a été de même le 30 juillet où le pavé charolais rythmait la soirée avec la boucherie TOUILLON aux commandes du grill et des friteuses et la partie musicale étant assurée par l'orchestre Génération France composé de quatre musiciens et chanteurs.

Rendez-vous le 29 juillet prochain.



JOURNÉE DÉTENTE

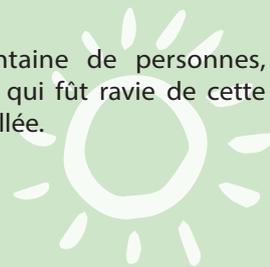
Cette année afin de remercier l'ensemble de ses membres pour leur dévouement, qui a largement contribué à la réussite de ses manifestations le foyer a organisé une escapade à BEAUNE le temps d'une journée.

Le matin fut l'occasion de découvrir la moutarderie FALLOT (méthode de fabrication, visite des ateliers et dégustations), suivi d'un repas au restaurant.

Par la suite, la visite des Hospices de BEAUNE et un petit tour de train touristique dans le cœur de la ville rythmait l'après-midi qui se terminait par un moment libre avant le retour en bus pour MARIZY.

Les transports GIRARDOT assuraient le voyage.

C'est une trentaine de personnes, petit et grand, qui fût ravie de cette journée ensoleillée.



Le foyer rural vous rappelle qu'il reste ouvert à tous et vous invite à venir le rejoindre pour y partager d'agréables moments.

Le président remercie sincèrement l'ensemble de ses membres pour leur dévouement lors des festivités, ainsi que toutes les personnes y prenant part, contribuant à la réussite de celles-ci.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :
M. Florent TISSIER au 03 85 24 69 19.

L'équipe du Foyer rural vous souhaite une bonne et heureuse Année 2017.



LES ACTIVITÉS DE L'AMICALE LAÏQUE



ATELIER COUTURE & LOISIRS CRÉATIFS:

Cet atelier est proposé à tous les habitants le lundi de 20 h à 22 h 30 à la salle des fêtes de MARIZY. Nous réalisons toutes sortes de choses (sacs, patchwork, décorations de Noël, vêtements, etc.)

Nous partageons un moment agréable et convivial entre nous tous âges confondus.

Nous acceptons les dons de tissus et accessoires de mercerie.

Pour plus de renseignements complémentaires, contacter Mme Christine BLANCHARD au **06 82 98 65 22**.



ATELIER DANSE:

La responsable Mme Nadine BEURIER (**03 85 24 65 40**) propose depuis plusieurs années maintenant un atelier danse destinée aux enfants de 4 ans jusqu'aux adolescents et adultes.

Les séances ont lieu le samedi de 14 h à 16 h tous les 15 jours à la salle des fêtes de MARIZY. Vous pourrez retrouver leur prestation cette année lors de la fête de la musique le samedi 24 juin.





ATELIER DANSE TRADITIONNELLE:



C'est au rythme d'un atelier par quinzaine que la section danse Trad de l'Amicale Laïque poursuit son cheminement depuis 2008 avec des danseurs locaux, mais aussi des communes voisines et parfois lointaines. Cet atelier connaît un succès grandissant grâce à l'excellente animation d'un danseur émérite et infatigable : Christian BROCHOT.

Les principales danses pratiquées nous viennent du folklore du Charolais, du Morvan, d'Auvergne et de Bretagne. Dans une ambiance de détente et

de convivialité bénéfique à tous, valse, bourrées, scottishs, mazurkas, polkas, cercles, branles... s'enchaînent tous les 15 jours le mercredi soir de 20h à 22h pour un coût accessible à tous de **40€** (dont **5€** d'adhésion à l'Amicale Laïque) pour l'année.

Avec grand succès, chaque année le 30 avril en soirée, et le 1^{er} dimanche de novembre l'après-midi, des bals Trad sont organisés à la salle des fêtes de MARIZY. À partir de janvier, la création d'un atelier Danse Trad pour

enfant à partir de 6 ans pourrait être organisé le jeudi soir de 18h à 19h ou 19h 30 selon la disponibilité de chacun.

Tous les amateurs, même débutants sont les bienvenus et invités à venir découvrir et participer à 2 séances découvertes avant de s'inscrire. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme Annie DESMURS au **03 85 24 66 69** ou **06 85 56 10 28**.



MARCHÉ ARTISANAL LES P'TITS ART'S

Le 17^e marché artisanal, organisé samedi 19 et dimanche 20 novembre à la salle des fêtes de MARIZY, a rencontré un vif succès. Les exposants ont été satisfaits de l'affluence et de la très bonne ambiance de cette manifestation. L'association « *les P'tits Art's* », organisatrice de l'évènement, met un point d'honneur à ce que les exposants présentent leurs réalisations « *faites maison* », et cela fait partie du succès rencontré par ce marché.





ÉCOLE DE MUSIQUE

Pourquoi se rendre en ville pour apprendre la musique, le solfège ou le chant choral? Le bonheur est dans le pré, c'est bien connu!

Les écoles de musique les plus proches sont certes de qualité, mais ne sont pas à proximité et n'offrent que peu de créneaux aux élèves issus des communes rurales alentour, car ils ne sont pas prioritaires.



De plus, les tarifs sont d'ailleurs souvent indexés à la distance qui sépare les élèves de leur école de musique.

Créée en janvier 2014, l'école de musique LE ROUSSET-MARIZY avait pour vocation première de rendre possible l'enseignement de la musique en milieu rural,

mais plus que tout, aujourd'hui, elle souhaite rassembler et créer des liens entre les habitants d'un même bassin de vie en utilisant la voie de la musique.

Notre petite école de musique continue de proposer des cours d'instrument aux jeunes et aux moins jeunes. Piano, guitare et batterie sont actuellement enseignés ainsi que la Formation musicale (solfège) nécessaire à leur pratique.

Les cours se déroulent selon l'emploi du temps suivant :

- **Batterie**, cours les lundi en fin d'après-midi à MARIZY ;
- **Guitare**, cours les mercredis après-midi au ROUSSET ;
- **Piano**, cours les mercredis après-midi à MARIZY ;
- **Éveil musical**, mercredi de 17 h à 17 h 30 à Marizy.

L'Éveil musical accueille les enfants de moins de 6 ans qui ne peuvent pas encore commencer un instrument, mais qui apprennent à écouter et à ressentir la musique.

La chorale et sa vingtaine de choristes répètent chaque mardi soir. Elle chante un répertoire varié et se produit trois ou quatre fois par an dans les communes voisines.

N'hésitez pas à vous renseigner et à venir participer à la vie de notre association.

Vous pouvez nous contacter sur :
musique.marizy@laposte.net



LES SENTIERS CITOYENS 2016

Cet été, notre association n'est pas restée allongée sur le sable en attendant que le mois de septembre revienne avec son lot de soucis de planning, de fiches de paie et autres dossiers d'inscription et demandes de subventions.



Nous avons généreusement mis nos bras à disposition de notre commune avec cette seconde édition « *des sentiers citoyens* ».

Il s'agissait, cette année, de réhabiliter le chemin de la source de l'AIGRAIN à SAINT-QUENTIN.

Cette source était autrefois un lieu de pèlerinage important. Son eau avait, comme souvent dans nos campagnes, le pouvoir de faciliter la venue des grossesses qui tardaient à venir.

La journée du 8 août 2016 fut donc consacrée au nettoyage du sentier qui descend à cette source miraculeuse et qui offre de surcroît une vue très pittoresque sur notre campagne.

Débroussailleuses et tronçonneuses ont eu fort à faire pour redonner à ce petit chemin tout son cachet, mais après quelques heures de travail et de rigolade le dossier était classé. Nous avons même vidé la fontaine de toute sa boue afin que l'eau puisse retrouver sa clarté et ses pouvoirs magiques.

Nous avons pu constater avec plaisir à quel point les habitants étaient heureux de retrouver « *leur source* ».



**Merci à tous pour votre participation
et à l'année prochaine
pour un autre chantier!**



COMITÉ DES FÊTES



L'année 2016 a été intense pour le Comité des Fêtes, avec de nombreuses manifestations :

- 31/01/2016 Loto à la salle des fêtes, avec une forte participation ;
- 05/03/2016 Veillée jeux ;
- 17/04/2016 Vide grenier à l'étang du Rousset : le temps n'était pas de la partie pour les exposants ;
- 18/09/2016 Marche avec son départ à l'étang du Rousset : circuits de 6 km, 15 km, 20 km, et un circuit VTT de 32 km ;

Les 160 marcheurs faisaient preuve de courage, la pluie étant au rendez-vous. Les années se suivent et ne se ressemblent pas, l'année précédente, il était comptabilisé le double de participants.

- 25/09/2016 Vide-grenier avec 28 exposants installés sur le camping.



Pour cette année 2017 seront reconduites plusieurs manifestations :

- 29/01/2017 Loto à la salle des fêtes ;
- 23/04/2017 Vide-grenier ;
- 17/09/2017 Marche ;
- 24/09/2017 Vide-grenier ;
- 31/12/2017 Réveillon prévu.



ASSOCIATION «DES RÊVES POUR QUENTIN»

Une lueur d'espoir de guérison ?

Cette année, nous vous annonçons une excellente nouvelle.

En effet, une équipe de chercheurs américains qui travaillent en étroite collaboration avec Ann SMITH (chercheuse ayant donné son nom au syndrome) sont tout près de réaliser l'inespéré pour plus de 250 familles en France.

Une étude de deux ans (débutant en 2017) basée sur de la thérapie génique pourrait permettre de soigner (troubles du comportement, du sommeil et obésité) nos enfants en réintégrant dans leurs ADN le gène RAI 1 responsable de ses troubles. Malgré tout, cela ne guérirait pas les scolioses ni les soucis cardiaques...

Cette recherche coûte 500 000 \$ pour les deux ans et à ce jour il en resterait 100 000 à trouver.

Il va de soi que notre association va participer financièrement à ce projet ainsi que les deux autres associations de France (Pas à pas avec Alexia et ASM 17), mais également des associations de parents des quatre coins du monde.

Nous vous attendons donc nombreux lors de nos deux manifestations de 2017 :

La randonnée se déroulera le **dimanche 14 mai**, et **ATTENTION** cette année le loto se déroulera le **samedi soir 7 octobre** (nous ne manquerons pas de vous le rappeler)

Le président
Laurent Jugnier

LES PROJETS EN COURS:

Le 18 avril, 11 enfants (dont Quentin) de IME de Paray, bénéficieront d'un baptême de l'air à l'Aérodrome de Pouilloux.

Sur cette journée, 2 heures d'animations découverte du monde aéronautique, visite du parc avion avec explications simples, minigolf, jeu de boules... un bon repas offert aussi par l'asso, le baptême de l'air et un goûter avant le départ (avec un coût d'environ 2000 euros pour cette manifestation).

Le 09 juin, soirée débat offert aux familles d'enfants/ados/adultes porteurs de handicaps autour de la sexualité.

Avec la participation de SHEILA WAREMBOURG sexologue spécialisée au niveau du handicap. Nous attendons juste la confirmation de l'heure 19 h ou 19 h 30.

Cette soirée aura lieu à la salle UTOPIA du Foyer d'Accueil Médicalisé de Ferreuil (Paray-le-Monial) qui peut accueillir 100 personnes environ.

La salle nous est prêtée gracieusement par la Directrice des Papillons Blancs de Paray-le-Monial

que je remercie encore.

Nous allons nous revoir pour discuter de la publicité autour de celle-ci et peut-être prévoir aussi un petit buffet froid.

Notre association prend en charge les frais liés à Mme WAREMBOURG (environ 650 euros à savoir que se sont surtout les frais de déplacement qui coûtent cher).

Pour nos manifestations, les verres au nom de l'association ont été commandés, ils sont en cours de fabrication.

Conformément à la loi.

Concernant les démarches administratives, nous avons fait une demande de reconnaissance au prêt d'orphanat, nous sommes en attente de traitement du dossier. Le but de cette démarche est de permettre à notre association d'être reconnue au sein des maladies rares et ainsi bénéficier auprès de la préfecture de la reconnaissance d'utilité publique et de permettre aux donateurs de bénéficier de réduction d'impôts lors de leurs dons.



CONVERSATION ANGLAISE:

Jeudi soir, Café du Nord, Marizy

Chaque **jeudi soir de 19 h 00 - 20 h 30**, sauf pendant les vacances scolaires, jusqu'à fin juin.

En octobre 2016, ce groupe s'est réuni pour la troisième année, composé de 8 personnes au départ et passé à 10 avant Noël.

Cette année, les membres ont continué de choisir les sujets qu'ils présentent à la discussion en Anglais particulièrement les sujets concernant notre projet – le voyage à Londres – tous ont été très intéressants.

Les 16 et 17 avril 2016, 7 membres sont allés à Londres, en train, avec un séjour dans un hôtel. Nous avons fait le tour de Londres avec la compagnie « **Big Bus** ».

Nous avons reçu beaucoup d'informations, vu les principaux monuments, de beaux paysages, mais nous avons eu très froid. Nous avons fait une visite à « **Harrods** » et le soir nous avons mangé un repas italien!

Le dimanche nous avons visité le « **Globe Théâtre** » (Théâtre de Shakespeare), traversé « **the Millenium Bridge** » et ensuite nous avons pris le bateau sur la Tamise (Thames). Le weekend a été très bon mais très fatigant!

Nous discutons ou préparons le projet pour cette année : Edinburg, Dublin ou Londres encore, mais cette fois pour un séjour de 2 ou 3 jours peut-être.

La dernière réunion avant Noël a été une fête pour les familles et amis. Une très bonne soirée pour tous!





LES IRIS

L'assemblée générale a eu lieu le 25 février 2016 à la salle des fêtes du Rousset.

En 2016 nous comptons 37 adhérents de la commune et 3 extérieurs de la commune.

Nos réunions ont lieu le 3^e jeudi du mois sauf au mois d'août.

Nous nous sommes réunis en juin au Montchappa où nous y avons fêté les anniversaires de nos aînés de 80 ans et plus. Comme tous les ans nous avons participé à la Kermesse du 15 août à ST-QUENTIN.

Le 17 septembre 2016, nous sommes allés déguster les grenouilles à MARTIGNY-LE-COMTE où notre Maire

M. Emmanuel REY nous a fait l'honneur de nous accompagner.

La Réunion cantonale a eu lieu à la salle des fêtes du ROUSSET avec la participation des représentants de Générations Mouvement de MÂCON et de représentants de 6 clubs du canton. Des habitants de MARIZY sont venus pour information.

Notre repas gratuit de Noël s'est tenu le 17 décembre 2016 à la salle du ROUSSET où nous avons fêté les anniversaires de juillet à décembre.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le jeudi 16 février 2017.



LES AMIS DE LA CHAPELLE DE ST-QUENTIN

43^e édition de la **FÊTE DU 15 AOÛT**
organisée par
LES AMIS DE LA CHAPELLE DE ST-QUENTIN

À 11 h, la messe en plein air s'est déroulée cette année sous le soleil et la chaleur.

L'après-midi :

- le spectacle Gis Animation ;
- les Gars du T'charollais ;
- les jeux en bois ;
- le Ball Trap.

En soirée, le traditionnel repas campagnard.

La présidente remercie tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée.



CARPE ADDICT 71

Le club **Carpe Addict 71**, club de pêche, qui existe depuis 2 ans maintenant a réalisé son 2^e enduro carpe du 8 au 11 septembre sur le lac du Rousset. Enduro qui s'est déroulé sur 72 h cette fois-ci et qui a remporté un franc succès.

Effectivement grâce aux nombreuses équipes de carpistes présentes, aux visiteurs qui sont venus à la buvette et qui se sont restaurés pour un menu simple et convivial à 10€, au sublime temps et à une bonne dynamique des membres du club. D'ailleurs ce dernier compte désormais dix-huit membres avec pour toujours comme président M. Florian WALTREGNY DUCROUX.

Pour l'année 2017, le club réitérera son enduro carpe du 7 au 10 septembre. Le club compte prévoir également pour une 1^{re} édition une soirée « **pot au feu** » ouverte à tous courant fin d'année (la date reste encore à définir).

Le club en profite pour vous présenter ses meilleurs vœux pour 2017!

ÉTAT CIVIL



DOUZE PERSONNES NOUS ONT QUITTÉS:



- Chanez Luce Nadine BENNA, le 9 janvier 2016;
- Pierre Elie BRUHAT, le 9 janvier 2016;
- Jean Paul CARREAU, le 19 mai 2016;
- Eugène Philibert CARROUGE, le 10 juillet 2016;
- Marcel Edmond DRAVERT, le 28 février 2016;
- Jean Auguste DUTREMBLE, le 15 novembre 2016;
- André Jean GAILLARDIN, le 25 mars 2016;
- Michelle LANEYRIE veuve REY, le 25 juillet 2016;
- Marie-Josèphe LAUTISSIER épouse DUTREMBLE, le 30 mai 2016;
- Marie-Thérèse PETIT épouse BASSY, le 8 mars 2016;
- Tony PRETLOT, le 27 août 2016;
- Robert Martial RAZÈS, le 26 décembre 2016.



UNE NAISSANCE CETTE ANNÉE:



- Faustine Isaline LAROCHE, le 3 novembre 2016 à PARAY LE MONIAL



TROIS MARIAGES ONT EU LIEU:

Amandine MATOS DA SILVA
et
Mickaël SARRAZIN
Le 13 août 2016



Laurianne BANCEL
et
Grégoire Maurice Edgar LEDON
Le 3 septembre 2016



Priscilla LABBE
et
Samuel PLOQUET
Le 30 septembre 2016



MANIFESTATION

LE SALON DANS LE PRÉ 2017



Le Salon dans le Pré

'Vivre au jardin en Bourgogne'

Deuxième édition du 3 au 5 juin 2017



Hortense et ses 2000 visiteurs de la première édition vous attendent pour une nouvelle aventure dans son pré.

"Le Salon dans le Pré"

N'oubliez pas de noter les dates: 3, 4 et 5 JUIN 2017

à bientôt

Pour tout info
Sensations Volver "Le Salon dans le Pré"
Lieu-dit Le Grand Fussy 71220 Le Rousset - Marizy
lesalondanslepre@gmail.com | 0666141848

ANNEXES :



Questionnaire relatif à la couverture numérique DÉBIT INTERNET

RAPPEL : Afin d'accélérer l'amélioration de la couverture de notre territoire, nous sollicitons votre aide en vous proposant de répondre au questionnaire suivant. Plus nous disposerons d'informations, plus il nous sera aisé d'établir une carte des zones révélant des problèmes de connexion et interpellier les autorités compétentes.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Fournisseur d'accès Internet : _____

Comment jugez-vous la qualité de votre connexion :

satisfaisante médiocre mauvaise

Cette qualité **est-elle constante** ou **varie-t-elle en fonction des jours et des heures** ? OUI NON

Si **oui**, quand constatez-vous la plupart du temps un ralentissement de votre débit ? (jour, plage horaire...)

Pourriez-vous indiquer le **résultat du débit descendant** de votre connexion :

Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur le site : <http://www.speedtest.net/fr/>

Et cliquez sur démarrer. Patientez quelques secondes. Relevez le résultat obtenu.

Résultats du test : _____ Mbps Heure du test : ___ h ___

Type de connexion utilisée pour le test : Wifi Filaire (câble)

MERCI DE RETOURNER VOS RÉPONSES DANS L'UNE DES DEUX MAIRIES DE VOTRE COMMUNE.



COUPON DE RÉSERVATION

« Le Rousset-Marizy. Histoire, Territoire et cultures » de René-Claude NÉNANT-LESNÉ

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Souhaite acquérir ___ exemplaire(s) de « Le Rousset-Marizy. Histoire, Territoire et cultures »

Nbre d'exemplaire	Prix unitaire	TOTAL
	25 €	

Je joins un chèque de _____ € à l'ordre de **GRAAL** (Groupement Régional des Artisans d'Art Libres, association créée en 2016, par Éliane NÉNANT).

Signature et date obligatoires :

Merci de retourner votre coupon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :
GRAAL, Chez Éliane NÉNANT, les Essarts au Rousset, 71 220 LE ROUSSET-MARIZY